

Nom du demandeur

Nom du conjoint

Instructions

Veuillez classer vos documents selon l'ordre des documents dans cette liste.

La nouvelle plateforme est plus simple et rapide

Des frais de 250\$ par déclaration s'appliquent au dépôt manuel puisque nous effectuons la validation manuelle des documents et une estimation manuelle des frais. Essayez le dépôt intelligent si vous le pouvez.

Documents à apporter**Essentiels**

- Avis de cotisation fédéral **et** provincial de la dernière année déclarée*
- Dernier rapport d'impôt fédéral **et** provincial que vous avez déclaré (seulement nouveaux clients)*
- Chèque spécimen si jamais demandé le dépôt direct
 - **Obligatoire** pour crédit solidarité*
 - Si non fourni précédemment

Revenus

- Revenu d'emploi : T4 (Fédéral) + Relevé 1 (Provincial) *
- Revenu placement : T3, T5, T4A, T5008 ou État des gains / pertes, etc. *
- Bourses d'études : T4A *
- Retraite publique : Sécurité vieillesse : T4A (OAS) ET RRQ : T4A (P) *
- Assurance emploi (chômage) : Relevé T4E *
- Prestations COVID : PCU ou PCUE ou PCRE ou PCMRE ou PCREPA - T4A de Revenu Canada ou T4E de Service Canada *
- RQAP Régime Québécois d'Assurance Parentale : Relevé T4E *
- CSST, SAAQ, aide sociale : Relevé 5 ou T5007 *
- Travailleur autonome (revenus et dépenses) : [Questionnaire](#)
- Revenu locatif (revenus et dépenses) : [Questionnaire](#)
- Revenu locatif (historique de bâtisse) : [Questionnaire](#)
- T1135 si vous avez plus de 100 000\$ de biens à l'étranger : [Questionnaire](#)
- Arrivée ou départ durant l'année : [Questionnaire](#)
- Vente de résidence principale : [Questionnaire](#)
- Vente d'immeuble (autre que résidence principale) : [Questionnaire](#)

Autres

.....

.....

.....

* Item inclus dans le prix de base. Supplément applicable pour plus de 20 documents. Tout les autres documents entraînent des frais supplémentaires, incluant ceux non-mentionnés.

Enfants

- Frais de garde d'enfants: RL-24 Non subventionnée *
- Crédits de garde anticipés : Relevé 19 *
- Programmes d'activités physiques des enfants et activités artistiques (si votre revenu familial ne dépasse pas 163 800\$ en 2024 et le maximum est de 500\$ par enfant de moins de 16 ans) *

Déductions

- Dépenses d'emploi — régulières : TP-64.3 + T2200 + [Questionnaire](#)
- Dépenses d'emploi — COVID-19 sans calcul (2020, 2021 et 2022 seulement) : Déduction maximale 500\$, rien à fournir
- Dépenses d'emploi — COVID-19 avec calculs (2020, 2021 et 2022 seulement) : T2200S + TP-64.3 + [Questionnaire](#)
- **Nouveau !** Cotisations CELIAPP : reçus officiels
- REER : reçus officiels (1er mars à 31 décembre) *
- REER : reçus officiels (60 1er jours de l'année) *
- Frais de scolarité : Relevé 8/T2202 ou T2202A *
- Intérêts payés sur prêts étudiants : Relevé de la banque ou de la caisse *
- Frais médicaux : [Questionnaire](#) *
- Frais de déménagement : [Questionnaire](#)
- Dons de charité / Contributions politiques *
- Allocation canadienne pour les travailleurs (AACT) anticipée (Formulaire RC210)
- Cotisations syndicales ou professionnelles (si autres que sur T4) *
- Acomptes provisionnels : documents officiels du gouvernement *
- Crédit pour maintien à domicile (si vous avez 70 ans ou plus) : [Questionnaire](#)
- Crédit de solidarité : Relevé 31 (si locataire) ou relevé de taxes municipales (si propriétaire) *